

Réf.	2025	03
------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
28/03/2025	09/04/2025	En exercice	Présents	Votants
		19	14	19

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

**OBJET : AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE C 366 SISE 37 BIS RUE DES VIGNES**

**VU** les articles L 2121-29 du CGCT ;

**VU** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

**CONSIDERANT** l'avis et l'estimation des Domaines en date du 27 mai 2024.

Dans le cadre de la rationalisation de ses biens, la commune souhaite pouvoir mettre en vente la parcelle C366 pour un montant de 170 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à la majorité**

**16 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Mesdames ARTUS, JOAO et Monsieur BINON)

**APPROUVE** le prix proposé de 170 000 €

**AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée C 366 sise 37 Bis Rue des Vignes.

**AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Le Maire,  
  


La secrétaire de séance  


Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20250408-DEL\_2025-03-DE  
Date de réception préfecture : 08/04/2025